



Communiqué de presse

Etat d'urgence sanitaire :

La démocratie et les libertés bafouées

Depuis deux mois que nous subissons les flux d'informations en direct (qui laissent peu de place à l'esprit critique et à la réflexion), nous sommes tous devenus des épidémiologistes, des virologues et nous discutons des effets comparés de la chloroquine ou du désinfectant en intraveineuse, non plus au bistrot du coin mais sur les réseaux sociaux. Mais il semble que le méfait principal du virus nous échappe encore et ne fait qu'apparaître progressivement au grand jour, c'est son effet délétère sur nos libertés et sur la démocratie dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Dans un retour étonnant au Moyen Age nous avons déjà sacrifié au virus notre liberté fondamentale de nous déplacer librement, en nous confinant plus ou moins volontairement (faute d'une politique de prévention des épidémies, en raison des pénuries de matériel et des effets de la cure d'austérité imposée à l'hôpital public) afin d'en limiter la propagation. Maintenant le gouvernement veut ficher et tracer les contagieux (grâce une future application qui menace les libertés individuelles) comme autrefois les lépreux qui agitaient leurs cloches pour se signaler aux bien portants. Pour les bien-pensants, la loi AVIA, présentée (à tort) comme une loi anti-haine, prévoit le retour de la mise à l'Index des contenus numériques qui déplaisent au pouvoir en place, qui sont promis à la censure sur les réseaux sociaux. Dans le prolongement de la loi instaurant l'état d'urgence et de la loi « anticasseurs », elle renforce les pouvoirs de l'autorité administrative et de la police au détriment des pouvoirs du juge. Mais cela n'est pas assez, il faut aussi embastiller ceux qui continuent à s'opposer et qui ont le culot de vouloir manifester les samedis. Il faut même revenir en arrière pour trainer en justice ceux qui ont eu l'audace d'utiliser cette arme de destruction massive des idées qu'est l'autocollant collé sur une permanence d'un candidat LREM.

Les quelques rares opposants qui tentent de réveiller la flamme de la lutte et de la contestation se voient remettre rapidement, dès le premier samedi de sortie, les nouvelles lettres de cachet que sont les contraventions de l'état d'urgence. C'est vrai que de se rassembler sur la place publique pour contester les décisions ubuesques de notre gouvernement est dangereux pour la santé de la population, seules les réunions dans les temples de la production et de la consommation que sont les usines et les centres commerciaux sont approuvées et validées par les autorités spécialisées en mesures sanitaires que sont les forces de l'ordre!! Les travailleurs des classes populaires peuvent s'entasser dans les transports en commun pour aller au boulot, mais il est interdit de manifester pacifiquement en petit groupe dans le respect des préconisations sanitaires.

De qui se moque-t-on ?! Comment la préfecture ose-t-elle invoquer l'interdiction de rassemblement de plus de 10 personnes sur les places pour quelques manifestants par ailleurs respectueux de toutes les règles de distanciation et d'équipement alors qu'en arrière plan certaines rue sont noires de monde ?! Comment peut-on justifier les tracasseries judiciaires pour le collage de quelques autocollants alors que toutes les manifestations sont restées pacifiques ?! A trop vouloir souffler sur les braises de la contestation pour l'éteindre, on risque d'en raviver la flamme et si la fièvre monte cela sera sans doute aussi la faute du virus! Nos organisations syndicales départementales condamnent vigoureusement ces dérives liberticides que d'aucuns voudraient justifier par la lutte contre le virus. Nous nous battons toujours pour défendre les libertés individuelles et collectives contre ceux qui veulent les limiter et les brider.

Strasbourg, le 26 mai 2020